



Chambre Syndicale des
Propriétaires et Copropriétaires
de Nice et Alpes-Maritimes

Fondée en 1894

Monsieur Christian ESTROSI
Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
5, rue de l'Hôtel de Ville
06364 NICE CEDEX 4

Nice, le 4 septembre 2018

Objet : Taxe Foncière

Monsieur le Président,

C'est avec un vif intérêt que notre association, UNPI 06, a pris connaissance de votre vigoureuse intervention contre la désindexation des retraites, qui « risque d'assommer ceux qui ont travaillé toute leur vie » en soulignant très justement « les retraités ne doivent pas être les sacrifiés permanents ».

Le plus grand nombre de nos adhérents étant constitué de petits propriétaires, le plus souvent retraités, je m'étais permis, par mon courrier du 3 avril dernier, au-delà des diverses réactions suscitées par la hausse de la Taxe Foncière, de souligner le lourd impact que cette mesure ne manquerait pas d'avoir pour nos membres.

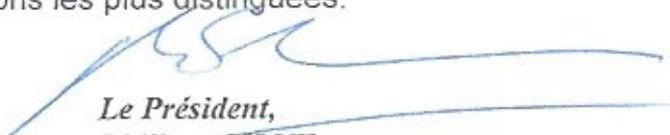
A ce titre, je suggérais de « n'appliquer la majoration, ou la minorer, qu'à partir d'un certain niveau de taxe ».

Votre proposition d'« une modulation de cette désindexation » allant très exactement dans le même sens m'autorise à vous renouveler avec force ma demande d'alignement en fonction du niveau de la taxe à verser.

Membre de la Fédération Nationale UNPI, nous ne manquerons pas de faire état d'une décision favorable, même partielle, en particulier lors du congrès qui se tiendra à Dijon fin septembre prochain.

Avec cet espoir,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma parfaite considération, et d'agréer l'expression de mes salutations les plus distinguées.



Le Président,
Philippe SILVE